AVERTISSEMENTS AGRICOLES

OLP -8-11-66 574398

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative. 2, Rue de l'Hôpital Militaire
67 STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
~~15 F.~~
25.- F.

4 Novembre 1966

Bulletin n° 74 du mois de Novembre 1966

/ Information /

GRANDE CULTURE (Région Lorraine)

- COLZA -

GROSSE ALTISE DU COLZA (précisions complémentaires à notre avis du 26.10.1966)

Le temps doux qui a précédé la présente période froide a favorisé l'apparition des larves de Grosse Altise et les premiers dégâts sont nettement visibles.

En conséquence, le contrôle des cultures doit se poursuivre de façon à apprécier la nécessité d'un traitement insecticide à exécuter au stade larvaire.

Précisons que la présence des larves est facile à remarquer par les galeries creusées dans le pétiole des feuilles et qui apparaissent extérieurement sous forme d'un dessin plus ou moins régulier, souvent en relief et quelque peu teinté.

On interviendra lorsque le sondage effectué sur 50 colzas pris au hasard permet de noter une moyenne de 2 larves par pied. En cas de persistance du temps froid, ce traitement devra être retardé.

En ce qui concerne la lutte contre les larves, seuls les insecticides en émulsion à base de Lindane sont à retenir à la concentration de 300 gr de M.A./ha, les Parathions étant inefficaces à basses températures.

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Devant la menace constituée par le développement des pullulations de Campagnols des champs, dans certains secteurs de la Circonscription, notamment en Lorraine, des mesures administratives ont été prises dans le but de permettre l'organisation d'une lutte efficace contre ces ravageurs.

C'est ainsi que deux arrêtés préfectoraux, qui viennent d'être publiés tant en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle, rendent la lutte obligatoire dans un certain nombre de communes de ces départements.

MM. les Maires et les Agriculteurs des secteurs intéressés sont donc invités à prendre connaissance de ces arrêtés pour pouvoir appliquer dans les moindres délais, les mesures qui s'imposent.

Dans les autres localités non touchées par ces arrêtés, mais là où la présence des Campagnols est inquiétante on pourra opérer malgré tout une lutte collective dans le cadre communal ou sous le contrôle d'un Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures.

.../...

333

La technique de lutte est connue depuis longtemps. On peut utiliser des appâts empoisonnés, soit au Phosphure de zinc, soit à la Strychnine, soit à la Crimidine, soit à la Chlorophacinone, soit au Virus Danisz.

Nous pensons néanmoins, qu'il est utile de rappeler quelques principes qui doivent guider les producteurs dans cette tâche.

1) La lutte individuelle est peu efficace et de ce fait onéreuse ; les traitements collectifs seuls sont susceptibles de détruire valablement et économiquement les populations de rongeurs des champs implantés dans un secteur. Le travail en équipe, en traitant au fur et à mesure les foyers observés, est vivement recommandé.

2) Plus les disponibilités en nourriture sont abondantes, moins les Campagnols acceptent facilement les appâts qui leur sont proposés. Les interventions effectuées après les récoltes et surtout en fin d'hiver sont les plus efficaces.

3) Les appâts doivent être déposés dans les galeries des rongeurs ou sous des abris inaccessibles au gibier et aux animaux domestiques. Ces dispositions sont indispensables lorsque l'on recourt à des toxiques, non seulement pour éviter des accidents, mais aussi parce que l'expérience prouve que les grains épandus à la volée sont peu recherchés par les Campagnols et que cette technique est, de ce fait, d'une efficacité insuffisante.

4) La mise en place des grains dans les galeries sera facilitée par l'usage d'appareils épandeurs spéciaux appelés "fusils à souris" qui réduiront les risques d'accidents et la fatigue en augmentant la rapidité du travail.

5) Lorsque les appâts sont placés sous abris, il convient de prévoir en moyenne 5 à 6 postes par ha, en plaçant dans chacun d'eux 200 à 300 grammes de grains et en renouvelant ce dépôt au bout de quelques jours s'il a été entièrement consommé.

LE CAMPAGNOL TERRESTRE

Il ne faut pas confondre Campagnol des champs et Campagnol terrestre. Ce dernier est plus gros, plus trapu que le Campagnol des champs. Sa queue est courte, son pelage brun-marron, ses oreilles, petites, font masse avec le corps.

Les dégâts qu'il occasionne sont également différents. N'étant pas granivore, le Campagnol terrestre de moeurs essentiellement souterraines, attaque le système radiculaire des arbres. Ses méfaits sont bien connus de nos arboriculteurs.

Ses attaques sont sournoises et échappent à la vue. Ce n'est que par le dépérissement des arbres que l'on se rend compte de l'attaque de ce rongeur.

La lutte contre le Campagnol terrestre reste difficile. Différents moyens de lutte et diverses techniques firent l'objet de nombreux essais mais sans donner de résultats vraiment efficaces.

Le piégeage reste encore le moyen le plus sûr. On utilisera le simple piège à taupe que l'on placera avec soin à l'entrée des galeries. Cette technique demande un certain "doigté" mais après quelques observations personnelles on peut obtenir des résultats appréciables.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.